

**Bruxelles, le 4 septembre 2025  
(OR. en)**

**12355/25**

**FIN 1008  
INST 246**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: Déclaration commune sur l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM), l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

---

**PROJET DE DÉCLARATION COMMUNE SUR L'AGENCE EUROPÉENNE POUR LA  
SÉCURITÉ MARITIME (AESM), L'AGENCE EUROPÉENNE POUR  
L'ENVIRONNEMENT (AEE), L'AGENCE EUROPÉENNE DES PRODUITS  
CHIMIQUES (ECHA) ET L'AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES  
ALIMENTS (EFSA)**

Conformément au point 27 de l'accord interinstitutionnel (AII) du 20 décembre 2020, le Parlement européen, le Conseil et la Commission conviennent de ce qui suit, sur la base des informations transmises par la Commission:

- le financement des montants présentés dans les fiches financières révisées concernant *l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)* en lien avec le train de mesures sur la sécurité maritime peut être assuré dans la limite du plafond de dépenses approuvé pour la rubrique 1 du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Le montant de la contribution annuelle de l'UE et le tableau des effectifs concernant l'AESM pour l'exercice 2025 ont déjà été inclus dans le budget 2025. La contribution annuelle de l'UE et le nombre total d'emplois inscrits au tableau des effectifs concernant l'AESM pour les exercices 2026 et 2027 seront fixés dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle.
- le financement des montants présentés dans les fiches financières concernant *l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA)* peut être assuré dans la limite du plafond de dépenses approuvé pour la rubrique 3 du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Le financement des montants présentés dans la fiche financière concernant *l'Autorité européenne de la sécurité des aliments (EFSA)* peut être assuré au titre du budget actuel de l'agence. Le montant de la contribution annuelle de l'UE et le tableau des effectifs concernant *l'AEE et l'ECHA* pour l'exercice 2025 ont déjà été inclus dans le budget 2025. La contribution annuelle de l'UE et le nombre total d'emplois inscrits au tableau des effectifs concernant *l'AEE, l'ECHA et l'EFSA* pour les exercices 2026 et 2027 seront fixés dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle.